Département d'Ille et Vilaine
———-
Mairie de

# Convention d'utilisation de la Salle de la Passerelle

Entre **Monsieur Stéphane IDLAS, Maire de Beaucé**

d'une part

ET xxxxxxxxxxxx
Domicilié(s) : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Téléphone : **xxxxxxxxx**

d'autre part

**Mxxxxxxxxxxxxxxxxxx,** sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle de la Passerelle de BEAUCE, sis xxxxxxxxxxxxxxx ***le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx***, en vue d'organiser un repas pour xxxxxxxxxxxxxx**,** il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions citées dans le règlement intérieur de la Salle de la Passerelle.

**Objet précis de l'occupation :**

**Nombre de participants :** entre xxxxxxxxx personnes

**Prix de la location (options incluses) :**

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police d'assurance est souscrite auprès de la compagnie xxxxxxxxxxxx, sous le numéro de contrat N° xxxxxxxxxxxx

Un dépôt de garantie s'élevant à 1 000,00€ sera remis, sous forme de chèque uniquement, à l'ordre du Trésor Public, aux services administratifs de la Mairie, au moment de la réservation. Ce dépôt de garantie sera restitué dans un délai de 15 jours après la date de l'événement sous réserve de dommages éventuels.

**Le dépôt de garantie sera automatiquement encaissé dans le cas du refus de prise en charge par l'organisateur des déprédations constatées : vaisselle cassée ou ustensiles de cuisine perdus et non déclarés, absence de nettoyage des locaux ou nettoyage mal effectué, casse ou dégradation du défibrillateur.**

**Un représentant de la commune est joignable en heure ouvrée au 02.99.99.13.33 et le week-end astreint au 06.13.81.74.37 ou AU 06.74.47.52.10**

| Période | Personnes et associations de la commune | Personnes et associations extérieures | Montant |
|---|---|---|---|
| Journée | 200,00 € | 260,00 € | |
| Week-end ( 2 jours ) | 300,00 € | 400,00 € | 300 € |
| Conférence, réunion, vin d'honneur | 135,00 € | 170,00 € | |

| **Location des couverts :** | | |
|---|---|---|
| Location des couverts ( forfait de 50 couverts ) | 50,00 € | |
| Location des verreries pour le vin d'honneur ( 50 ) | 10,00 € | |
| **Services supplémentaires liés à la location de la salle d'animation :** | | |
| Forfait journalier pour l'utilisation du chauffage ( du 1er octobre au 30 avril / à la demande hors période ) | 40,00 € | |
| **Location de la salle de sports pour manifestations/salons :** | | |
| Forfait pour 2 journées | 100,00 € | |
| Option podium ( montage et démontage par le service Technique ) | 100,00 € | |

Annexes au présent contrat : Règlement d'utilisation de la salle, état des lieux (à réaliser contradictoirement avant et après la location).

L'organisateur,

Fait à Beaucé, le
LU et APPROUVÉ

Le Maire,
**IDLAS Stéphane**